

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 20 avril 2023

Mobilians appelle à renforcer l'éducation routière en réponse aux récidives des petits excès de vitesse

À la suite de l'annonce du ministre de l'Intérieur relative à la fin du retrait de points pour les excès de vitesse de moins de 5km/h, les professionnels de l'éducation routière proposent de compléter le dispositif en cas de récidive afin de limiter l'impact de cette mesure sur la sécurité routière et ainsi garantir à tous le maintien de la mobilité en sécurité.

L'annonce du gouvernement s'inscrit dans un contexte économique et social tendu qui conduit à admettre que la reconnaissance du droit à l'erreur est fondamentale dès lors que le permis de conduire constitue un véritable passeport vers et pour le maintien de l'emploi, particulièrement en zone rurale et périurbaine.

Toutefois, la branche Éducation et Sécurité Routières de Mobilians considère qu'il est essentiel de dissuader toute récidive de ces petits excès de vitesse qui engendrerait une dégradation de la sécurité sur nos routes. L'éducation et la prévention routière doivent être renforcées et prendre le relai, la seule politique de sanction n'étant pas suffisante.

Ainsi, dès constatation de l'état de récidive, les conducteurs pourraient se voir présenter la possibilité de réaliser une session de sensibilisation à la sécurité routière de 2 heures, en présentiel et en groupe au sein de l'une des écoles de conduite labellisées réparties toutes les 2,8 communes sur l'ensemble du territoire national.

Concrètement, cet échange viserait à alerter les conducteurs récidivistes sur l'impact de leur comportement et à les orienter vers une conduite plus sécurisée.

Accessible à tous, les modalités précises de cette session de sensibilisation à coût socialement acceptable devront bien évidemment être discutées avec le ministère de l'Intérieur dans les mois à venir.

“Nous en sommes convaincus, la formation continue des conducteurs est une nécessité. Elle commence par l'accompagnement des récidivistes dans l'appréhension d'une conduite sécurisée pour tous et partout” affirme Patrice Bessone, président du pôle Éducation et Sécurité Routières de Mobilians.



À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.